Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20261008-702026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE POMMERET

70/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMMERET

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le huit octobre à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M Serge GUINARD, Maire.

Date de la convocation : 02/10/2026 Date d'affichage : 02/10/2026

ETAIENT PRESENTS : M. GUINARD S, M. HANNIGSBERG P, Mme JAFFRELOT B, M. DRIANT C, Mme RENAULT C, M RENAULT P, Mme BERECHEL C, M. GUENO A, M. RAULT D, Mme BAUDOUARD Laurence, Mme MORICE DOMRAULT V, M. LE MOINE S, M. LEGROS N, Mme CLEMENT C, M. VILSALMON B, Mme GOUFFIER L, M. BALCOU E, Mme DAYOT S, Mme LE TEXIER A.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE TEXIER Aurélie.

OBJET 1.7: ESPACES INTERGENERATIONNELS – MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX -APPLICATION PARTIELLE DES PENALITES DE RETARD DE CHANTIER

M. Le Maire rappelle au conseil sa délibération N°30 du 1er avril 2026 décidant d'appliquer partiellement les pénalités de retard dû aux entreprises selon le CCAP (cahier des clauses administratives particulières) des marchés de travaux relatifs à la réalisation de l'espace intergénérationnel.

Certaines entreprises contestent le calcul des pénalités.

3 entreprises contestent ces pénalités et ont adressé en mairie une réclamation :

- lot 5 SCOB
- lot 7 EMG
- lot 8 LE MARCHAND

Après négociation avec M Le Maire il est proposé au conseil de réduire ces pénalités comme suit :

- SCOB : 675 €
- EMG : 759.38 €
- LE MARCHAND 1028.25 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

❖ SE PRONONCE favorablement en faveur d'une remise partielle de pénalités ci-dessus.

Fait et délibéré à POMMERET, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

La secrétaire Le Maire

AURELIE LE TEXIER SERGE GUINARD

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20261008-702026-DE